Compte Rendu

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES Séance du 20 Octobre 2015 2015

	Nombre de conseillers : 23	En exercice : 22	Qui ont pris part aux délibérations : 20
ı			

<u>Etaient présents</u>: Mrs BASTIANINI Jean-Pierre; CHABAT Roger; LESCOUTE Roger; LACRAMPETTE Roger; LARROQUE Jean-François; PERRUT Jean-François; SEMPASTOUS Jean-Paul.

Mmes BARON Marie-Paule; COLORADO Béatrice; COMPAGNET Annie; CORONADO Danielle; DANTIN Geneviève; PAMBRUN Michèle; PENALVER Joëlle.

Excusés :; Mmes CAMES Colette ; HUILLET Paule ; CAZAUX Christine ; Mrs POEYDOMENGE Guy ; DUPONT Raymond ; MARTIN Claude ;

<u>Procurations</u>: Mme CAMES Colette donne procuration à Mme CORONADO Danièle ; Mme HUILLET Paule donne procuration à Jean Paul SEMPASTOUS ; Mme CAZAUX Christine donne procuration à Mme Annie COMPAGNET ;

Mr POEYDOMENGE Guy donne procuration à Roger LACRAMPETTE ; Mr DUPONT Raymond donne procuration à Roger LESCOUTE ; Mr MARTIN Claude donne procuration à Mme Marie Paule BARON.

Date de convocation : 13 OCTOBRE 2015

Après vérification du quorum, Mr LESCOUTE Roger, Maire, ouvre la séance.

Examen de l'ordre du jour

Sujet n°1: Agenda d'Accessibilité Programmée

Délibération 58/2015

Mr le Maire donne la parole à M PARROT, Directeur Général des Services.

M PARROT rappelle les obligations règlementaires. Il précise que six bâtiments ont fait l'objet d'un diagnostic.

Le rapport de diagnostic a été étudié en commission du 09 septembre 2015. La Commission a validé les travaux suivants :

- Mairie : Portes d'entrée accueil, salle 2 et salle du Conseil Municipal ; seuil d'entrée ; plateforme devant l'entrée de la cantine ; parking handicapé ; banque d'accueil, mobilier pour la cantine ; toilettes salle 4 et cantine : coût total 27 410 € HT (estimation)
- Accueil de Loisirs : Seuil d'entrée ; parking ; banque d'accueil ; toilette handicapé extérieur (coût 13 800 € HT)
- Restaurant du Lac : Porte d'accès à la terrasse ; parking handicapé sur le boulevard ; équipement des toilettes : coût estimé 3 270 € HT
- Espace Jean Jaures : Cheminement jusqu'à la bibliothèque ; toilette extérieur handicapé : Coût 8 580 € HT
- Eglise : fermer l'accès à la mezzanine (pas de modification de la porte d'entrée)
- Salle polyvalente : Modification porte d'entrée ; parking ; accès aux toilettes et vestiaires ; création toilettes handicapés : coût estimé 13 800 € HT

M PARROT précise qu'il s'agit d'estimations et qu'il convient maintenant de réaliser des devis plus précis.

M le Maire propose

- 1. D'approuver le programme de travaux
- 2. De réaliser des devis précis et d'établir une programmation sur trois ans
- 3. De réaliser le diagnostic sur l'école maternelle, le cimetière et le PAV
- 4. D'étudier les sources de financements possibles.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE

Les propositions de M le Maire.

Sujet n°2 : Analyse financière

Mr le Maire donne la parole à M PARROT, Directeur Général des Services.

M PARROT présente l'analyse financière annexée à la présente.

Mr le Maire propose que la commission étudie les pistes suivantes :

- Impact de l'augmentation des impôts
- Impact et modalités de réduction des dépenses au niveau
 - Des associations
 - o Des économies énergie
 - o Du Personnel
 - o Des contrats en cours (maintenance, abonnements ...)
- Possibilité de renégociation de la dette.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE:

Les propositions de M le Maire.

Sujet n°3: Taux de promotion interne

Délibération 59/2015 : Taux de promotion interne : modification de la délibération du 21/12/2009

Mr le Maire rappelle le contexte règlementaire et la délibération prise le 21 décembre 2009 qui a fixé les taux de promotion interne comme suit :

- 100 % dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- 50 % dans le cadre d'emplois des adjoints Techniques,
- 100 % dans le cadre d'emplois des rédacteurs

Il convient de fixer les taux pour les cadres d'emplois suivants :

- Attaché Territorial
- Animateur Territorial
- ATSFM

Il explique qu'il convient de saisir le Comité Technique Paritaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale

Vu la délibération du 21 DECEMBRE 2009

DECIDE

De fixer à 100 % les taux de promotion interne pour les trois cadres d'emplois proposés et de saisir le Comité Technique Paritaire en ce sens.

Sujet N° 4 : Présentation du site internet

Monsieur le Maire donne la parole à M PARROT Directeur Général des Services.

M PARROT présente le site internet.

Quels remarques sont effectuées : ajouter la mission locale, ajouter des informations sur la procédure d'élaboration du PLU, corriger les fautes, ajouter le mouvement de la Paix.

Chaque conseiller municipal regardera les éléments qu'il lui semblent nécessaire de modifier ou compléter.

Le Conseil approuve le site internet et décide la mise en ligne à compter de Novembre.

Sujet N° 5: Motion « TAFTA »: Accord Transatlantique de Commerce et d'Investissement

Délibération 60/2015

Mr le Maire rappelle le projet de motion annexé à l'ordre du jour.

Mme PAMBRUN approuve cette motion et propose une correction grammaticale.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE

La motion proposée

Sujet N° 6: Avenant au programme FEU, Fonds d'Equipement Urbain. Délibération 61/2015 :

Monsieur le Maire explique que la réalisation des vestiaires a pris du retard et qu'il n'y aura pas de dépenses cette année. En conséquence il convient de réaffecter les 102 200 € prévus sur le vestiaire.

Il propose de prendre en compte une série de dépenses présentée en annexe.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE

L'avenant du programme triennal du FEU tel que proposé

AUTORISE

Mr le Maire à signer tous les actes y afférents.

Sujet N° 7 : Amendes de police

Délibération 62/2015

Monsieur le Maire explique que la Commune est éligible à une subvention du Conseil Général au titre des amendes de police de l'année 2015 pour une somme de 2 293.07 €.

Il propose de solliciter le versement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal et à l'unanimité

APPROUVE

La demande de subvention de 2 293.07 € au titre des amendes de police pour l'année 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, M le MAIRE clôture la séance.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 20/10/2015 à 21H00,